

Relevé de délibérations et avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 26-06-2014

Auteur :

– Stéphane VALAT

Destinataires :

– Direction Générale des Services

Copies :

– Linda Lawrance

– Jean-Paul Jourdan

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03/06/2014

☞ *La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 03/06/2014.*

2/ PROJET DE CONVENTION POUR LES ETUDIANTS ISSUS D'UN BACCALAUREAT OPTION INTERNATIONALE ESPAGNOL (BACHELIERS OIB) DU LYCEE MAGENDIE

Cette convention, déjà mise en œuvre entre le lycée Magendie et l'UPPA, a pour objet de permettre aux bacheliers OIB du lycée Magendie de suivre une procédure de validation leur permettant d'accéder directement en 2^{ème} d'année de licence LLCER espagnol.

La commission est informée que la présentation de ce projet est reportée à une séance ultérieure de la CFVU dans la mesure où le volet pédagogique (validation de certains pré-requis de L2, en linguistique et phonétique) n'a pas encore été finalisé avec les enseignants du département études ibériques, ibéro-américaines et méditerranéennes.

L'objet de la convention donne lieu à des échanges sur l'importance de la validation accordée aux titulaires d'un baccalauréat à option internationale. La validation de l'intégralité d'une année universitaire est jugée exorbitante.

D'autre part, la signature de cette convention ouvre une perspective d'accords avec d'autres établissements proposant des baccalauréats à option internationale.

3/ CONVENTION DE COLLABORATION AVEC L'ESPE DANS LE CADRE DES INSCRIPTIONS EN MASTER MEEF

Les signataires de la présente convention sont les présidents des 3 universités d'Aquitaine, université de Bordeaux, université de Bordeaux Montaigne, UPPA et le recteur d'Académie.

La présente convention, qui a déjà été signée, est présentée pour information à la commission.

Elle a pour objet de préciser le rôle des partenaires dans les actions de formation des étudiants se destinant aux métiers du professorat.

Il est rappelé que l'ESPE est une composante de l'université de Bordeaux, elle était précédemment rattachée à l'université Bordeaux IV sous la dénomination IUFM.

A l'issue de longues discussions, l'UBM et l'UPPA ont obtenu que les inscriptions administratives principales relèvent des universités partenaires qui assurent la formation. Cela signifie qu'elles perçoivent le montant des droits d'inscription des étudiants (article 2).

Cette disposition vaut pour le master 1 comme pour le master 2.

En outre, il revient aux universités partenaires de délivrer les diplômes en co-habilitation conformément aux dispositions du dossier d'accréditation (article 3).

4/ LETTRE DE CADRAGE EN VUE DE LA REALISATION DES FICHES D'INTENTION

Cette lettre de cadrage reprend les principes retenus lors des journées de concertation des 16 et 17 juin. A cette étape, il ne s'agit pas encore d'élaborer les maquettes de formation définitives mais simplement de faire émerger les projets de formation et leur cohérence dans le cadre de notre future offre.

Ces projets d'intention donneront lieu à une phase de validation par les conseils de composantes puis par les conseils centraux.

L'objectif réaffirmé est que 80% des enseignements de cette offre licence et master soit assuré par des titulaires de l'université.

Rappel des grands principes du cadre national de la licence :

- La spécialisation progressive des enseignements : l'entrée en licence se fait par un portail pluridisciplinaire donnant accès à plusieurs mentions. Le choix définitif de la mention est réalisé au plus tard à l'issue du semestre 4.
- Le parcours-type correspond à une spécialisation au sein de la mention choisie.
- Le socle commun de compétences est constitué de compétences transversales mises en œuvre dans l'ensemble des formations. Ce socle sera constitué de compétences numériques, documentaires, du PPE et d'un choix de langues vivantes.

Il a été proposé lors des journées de concertations que ce socle commun soit coordonné au niveau central de l'établissement dans le cadre d'une enveloppe de 5000HTD.

En CFVU, il est demandé d'intégrer au socle commun de la méthodologie du travail universitaire.

Certains membres de la commission regrettent un manque de précision quant aux objectifs à atteindre en fin de cycle sur la langue vivante. En réponse, il est indiqué que l'ambition est d'ouvrir largement le choix des langues proposées et qu'il est peu concevable de fixer les mêmes objectifs selon qu'on poursuit l'étude d'une langue ou que l'on s'engage dans l'apprentissage d'une nouvelle langue.

Pour la mise en œuvre des maquettes, il est proposé :

- D'affecter des crédits aux matières et de les rendre ainsi capitalisables. Elles deviendraient des Eléments Constitutifs d'UE (ECUE).

Des craintes sont exprimées sur les conséquences liées à d'éventuels recalibrages et leur impact sur la structure des enseignements ou encore la démultiplication du nombre d'épreuves de seconde session.

- 2 modèles de structuration de maquettes : l'un pluridisciplinaire (les enseignements fondamentaux portent sur 3 ou 4 disciplines à l'entrée de la licence), l'autre plutôt bi-disciplinaire selon une articulation majeure/mineure.

Les membres de la commission s'interrogent sur la compatibilité entre le caractère pluridisciplinaire des formations et la sélection pratiquée dans certaines filières. Des passerelles à l'intérieur du portail devront être organisées. Un nombre de place limité pourra être prévu pour des réorientations avec une remise de dossier en fin de semestre 1 par exemple.

- De favoriser l'accueil de publics en formation continue par la mise en place d'aménagements d'études (horaires aménagés, tutorat, dispositifs hybrides...)
- De développer l'attractivité de nos formations pour les étudiants étrangers.
La commission s'interroge sur les difficultés à monter et faire fonctionner les double diplômes et envisage comme autre piste d'attractivité la possibilité des proposer des enseignements de spécialité en langue étrangère.
- La mise en œuvre de seuils d'ouverture :
45 pour l'entrée en L1 et 20 en L2 et L3 lors du choix du parcours-types. La question des seuils est indissociable de celle de l'aménagement de passerelles vers d'autres parcours lorsque les effectifs sont insuffisants et que ces parcours doivent fermer.

Les Stages :

En ce qui concerne les stages, ceux-ci deviennent obligatoires en licence pro et en master.

Pour le stage de master, un consensus s'est dégagé lors des journées de concertation afin que le semestre 4 de M2 soit dédié à la rédaction du mémoire et/ou au stage.

Un débat s'engage sur le suivi et l'encadrement des stages et leur prise en compte dans le service des enseignants chercheurs. Celle-ci suppose une nécessaire coordination et harmonisation entre les conseils de perfectionnement.

Un petit rappel d'information est apporté sur le contenu du dossier d'accréditation.

Le projet qui sera soumis au ministère devra intégrer les redondances avec les formations proposées par d'autres établissements du site. Il sera impératif de mettre en avant les spécificités de nos formations afin d'en justifier le maintien, et de coordonner le travail avec les collègues concernés

Le calendrier prévisionnel quinquennal 2016/2020 :

Action	Date
Présentation de la lettre de pré cadrage CDUFR, CFVU puis envoi aux personnels	avr-14
Réunions de concertation	juin-14
Lettre de cadrage fixant les modalités d'élaboration de projet incluant : Appel à projets d'intention	7 juillet 2014
Envois des enveloppes UFR et cahier des charges	20 septembre (après validation par le CA)
Avis des conseils d'UFR sur les projets d'intention	semaine du 20 octobre
Retours des projets d'intention à l'adresse quinquennal2016@u-bordeaux-montaigne.fr	24-oct-14
présentation des projets (CFVU/CA) Envoi aux responsables des projets validés des maquettes « type » Cahier des charges L et M	novembre 2014 (dates des conseils à préciser)
Conception des maquettes par les équipes	novembre 2014 - juin 2015

Retour HCERES en vue de l'accréditation	Février 2015 - avril 2015
Vote des conseils sur le dossier d'accréditation	avr-15
Dépôt dossier d'accréditation au ministère	mai-15
Vérification de la cohérence entre la maquette proposée et les réponses formulées suite à l'évaluation HCERES, dialogue avec le ministère et éventuelles modifications	Mai – juillet - septembre
Réunions UFR – équipe pour accompagner le travail et finaliser les maquettes, les fiches RNCP et les MCC et les liens de correspondance	Mai – juillet - septembre
Passages en conseils (UFR, CFVU/CAC, CA) de l'offre définitive	Juillet 2015/septembre 2015
Construction des structures d'enseignement Apogée	1/10/15/ - 1/12/15
Plaquettes de communication pour les salons etc.	1/10/15/ - 1/12/15
Mise en ligne de la nouvelle offre	15/12/2015

L'enveloppe :

En raison des nombreuses difficultés d'exécution de l'actuelle offre de formation, l'établissement s'est fixé l'objectif d'une couverture des enseignements assurée à 80% par les enseignants titulaires de l'établissement. Ce qui détermine une enveloppe de 120 000H, dont 5000H seront dédiées au socle commun de la licence.

Cette enveloppe sera répartie pour 78 000H pour les licences et 37 500H pour les masters.

Il conviendra enfin de répartir des enveloppes par composantes, ce travail sera finalisé le 2 septembre à l'issue d'une nouvelle journée de concertation.

La méthodologie de détermination des enveloppes des composantes consiste à croiser un faisceau de critères qui sont :

- La part de l'augmentation par rapport au précédent contrat,
- Le poids des charges pédagogiques en 2013,
- Le poids des effectifs étudiants de chaque composante.

Une répartition de chacune des enveloppes de licence et de master est présentée à titre d'exemple :

Pour les licences :

Dans le **calcul de simulation** proposé, le poids des charges pédagogiques intervient pour 50%, l'importance de la hausse des charges par rapport au précédent contrat pour 25% et le poids des effectifs étudiants par composante pour 25%.

UFR	Critères			Enveloppes globales	Réduction
	Charges P.	Evolution CP	Effectifs		
Humanités	17524	7660	7086	32271	9907
Langues	16629	9752	9694	36076	3947
STC	4846	2087	2720	9654	2011

<i>Total</i>	39000	19500	19500	78000	15865
--------------	-------	-------	-------	--------------	--------------

Pour les masters :

Le **calcul de simulation** est effectué sur la base d'une réduction de l'enveloppe de master de 15%. Le prorata des charges pédagogiques de chaque composante et l'importance de la hausse des charges par rapport au précédent contrat interviennent respectivement pour moitié dans le calcul de la détermination des enveloppes.

UFR	Critères			Enveloppes globales	Réduction
	Charges P.	Evolution CP	Effectifs		
Humanités	8115	5083	0	13199	2900
Langues	5752	3770	0	9522	1888
STC	6584	4538	0	11122	1938
IJBA	2049	1609	0	3658	407
Total	22500	15000	0	37500	7134

➡ *La CFVU adopte la lettre de cadrage en vue de la réalisation des fiches d'intention.*